

## MARCHE DE TRAVAUX

**OPERATION DE TRANSFORMATION DU SITE DE L'ANCIENNE  
PLATEFORME INDUSTRIELLE DE COURRIER EN  
« PLATEFORME INNOVANTE DES IMAGES ET DE LA  
CREATION »  
RUE DEJEAN A AMIENS**

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### Modificatif n°3

MACRO-LOT N°3 : CLOS-COUVERT

MACRO-LOT N°4 : CORPS-D'ETATS ARCHITECTURAUX

LOT N°5 : CVC – DESENFUMAGE - PLOMBERIE

LOT N°6 : ELEC

**Société Public Locale – Vallée idéale développement agissant au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Amiens Métropole dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage**

Numéro de consultation : **26.119.007**

Date limite de réception des offres : **20/07/2026**

Heure limite : **12h00**

**OBJET DU MARCHE :**

Marchés de travaux dans le cadre de l'opération de la transformation de l'ancienne plateforme industrielle de courrier en plateforme innovante des images et de la création située rue Dejean à Amiens.

**Pouvoir adjudicateur :**

Société Publique Locale Vallée idéale développement agissant au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Amiens Métropole dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage

Représentée par M. Eric BAZARD, Directeur Général

SIRET : 814 555 819 00014

**Adresse :** 80 rue de la Vallée – Bâtiment Oxygène – CS 81105 – 80011 Amiens Cedex 1

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 – OBJET ET DUREE DU MARCHÉ</b> .....	4
1.1 - Nature et étendue des prestations .....	4
1.2 - Marché réservé .....	5
1.3 - Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution .....	5
1.4 - Décomposition en tranches .....	5
<b>ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION</b> .....	6
2.1 Procédure de passation mise en œuvre .....	6
2.2 Contenu du dossier de consultation.....	6
2.3 Variantes.....	6
2.4 Prestations supplémentaires éventuelles.....	7
2.5 Délai de validité des offres.....	7d
2.6 Mode de dévolution.....	7
2.7 Réalisation de prestations similaires .....	7
2.8 Modifications de détail au dossier de consultation.....	7
2.9 Visite des lieux d'exécution du marché .....	7
<b>ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER</b> .....	8
<b>ARTICLE 4 – CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	9
4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures.....	9
4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre .....	11
<b>ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE</b> .....	12
5.1 Critères .....	12
5.2 Vérification de la situation de l'attributaire .....	16
<b>ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	17
6.1 Conditions de la dématérialisation .....	17
6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées.....	18
6.3 Modalités de signature des candidatures et des offres.....	19
<b>ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b> .....	20
<b>ARTICLE 8 – VOIES DE RECOURS</b> .....	20

## 1.1 - Nature et étendue des prestations

### Le marché est alloti :

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet la réalisation des travaux dans le cadre de l'opération de transformation de l'ancienne plateforme industrielle de courrier en plateforme innovante des images et de la création.

La Société Publique Locale Vallée idéale développement agit au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Amiens Métropole dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Lieu d'exécution : 151 Rue Dejean – 80000 Amiens

La prestation est divisée en 8 lots.

Code CPV principal : 45262700-8 Travaux de transformation de bâtiments

Le marché de travaux intègre deux macro-lots afin de regrouper des ensembles de prestations techniquement cohérents, dans un objectif prioritaire de maîtrise des interfaces techniques au sein de chaque ensemble.

Ce regroupement vise à limiter les interfaces entre entreprises intervenant sur des prestations fortement interdépendantes, à sécuriser leur coordination opérationnelle et à optimiser la continuité d'exécution des ouvrages.

Les macro-lots ont ainsi été constitués de manière à regrouper, au sein de périmètres homogènes, des prestations présentant des liens techniques étroits nécessitant une coordination renforcée entre les différents lots d'exécution.

- Lots concernés par la présente consultation, passée en procédure formalisée, concerne les lots suivants :

- **Macro-Lot n° 03 : CLOS COUVERT**

Nature des prestations :

Installation de chantier

Démolition – Gros oeuvre charpente métallique Terrassements – façades

Étanchéité

Menuiseries extérieures – occultations

Métallerie - serrurerie

Code CPV : 45262700-8 - Travaux de transformation de bâtiments

- **Macro-Lot n°04 : CEA Corps d'état architecturaux**

Nature des prestations :

Cloisons sèches – doublages – Faux-plafonds

Menuiseries intérieures

Revêtements de sols et murs

Peinture

Code CPV : 45453000-7 - Travaux de remise en état et de remise à neuf

- **Lot n°05 CVC Plomberie**  
Nature des prestations :  
Chauffage ventilation climatisation désenfumage Plomberie  
Code CPV : 45331200-8 - Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation
  
- **Lot n°06 ELEC – Electricité – courants forts – courants faibles**  
Nature des prestations :  
Courants forts / courants faibles – SSI -GTB  
Code CPV : 45311200-2 Travaux d'installations électriques
  
- Lots faisant l'objet d'une consultation, passée selon la procédure dite « **des petits lots** », conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 3° et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique :
  - **Lot n°07 ASC – Appareils Elévateurs (petit lot)**  
Nature des prestations : Appareils élévateurs  
Code CPV : 45313100-5 Travaux d'installations d'ascenseurs
  
  - **Lot n°08 VRD – TRAVAUX EXTERIEURS (petit lot)**  
Nature des prestations : voirie, réseaux divers, espaces verts  
Code CPV : 45111291-4 Travaux d'aménagement du terrain
  
- Lots ayant fait l'objet d'une consultation préalable dont les travaux sont en cours d'exécution :
  - **Lot n° 01 CURAGE METHODIQUE ET SOIGNE (petit lot)**  
Nature des prestations : Curage méthodique soigné  
Code CPV 45111000-8 - Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
  
  - **Lot n° 02 DESAMIANTAGE / DEPLOMBAGE (petit lot)**  
Nature des prestations : Désamiantage / Déplombage  
Code CPV 45262660-5 – travaux de désamiantage

## 1.2 - Marché réservé

Le marché n'est pas réservé.

## 1.3 - Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'article 3.1 de l'acte d'engagement.

À titre indicatif, on peut prévoir que les prestations commenceront au mois de : Octobre 2026

Le marché ne sera pas reconduit.

## 1.4 - Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

## ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION

### 2.1 Procédure de passation mise en œuvre

L'opération de travaux de transformation de l'ancienne plateforme industrielle de courrier en plateforme innovante des images et de la création, située rue Dejean à Amiens, est lancée en procédure d'appel d'offres ouvert, et soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il a été décidé de recourir à la procédure dite « **des petits lots** » conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 3° et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique pour les **lots 01, 02 (déjà attribués), 07 et 08**.

La présente consultation concerne les macro-lots 3 et 4 et les lots 5 et 6. Elle est passée selon les modalités particulières suivantes :

**Procédure d'appel d'offres ouvert (art R.2161-2 à R.2161-5).**

#### Principes :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres. Il pourra alors examiner uniquement la candidature des candidats les mieux classés.

### 2.2 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- L'avis d'appel public à la concurrence
- Le présent règlement de consultation
- Le cadre d'acte d'engagement
- Le CCAP
- Le CCTP
- Le CCTC
- Le PGC
- Le RICT
- Le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) par lot
- Les Plans
- Les pièces écrites
- Les pièces graphiques
- Le Planning prévisionnel des travaux
- Les Déclarations de travaux DT

Les travaux de désamiantage et de déplombage sont en cours d'exécution par l'entreprise titulaire du lots 2 désamiantage / déplombage.

### 2.3 Variantes

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

Règlement de consultation n°26.119.007 – modificatif n°2 -Opération de transformation de l'ancienne plateforme industrielle de courrier en plateforme innovante des images et de la création située rue Dejean à Amiens – lots n°3, n°4, n°5 et n°6

## 2.4 Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

## 2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 (cent quatre-vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 2.6 Mode de dévolution

### Le marché est alloti :

Le marché de travaux est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Chaque marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement, il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots.

Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.7 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence. Dans la mesure où la mise en concurrence du premier marché doit avoir pris en compte le montant total envisagé, le montant des marchés de prestations similaires ne pourra en aucun cas faire excéder un éventuel seuil de procédure, cela entraînerait de fait irrégularité du marché.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

## 2.8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **7 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.9 Visite des lieux d'exécution du marché

Les candidats doivent **obligatoirement** effectuer une visite des lieux d'exécution du marché.

Trois créneaux de visite sont fixés :

- **Jeudi 04/06/2026 à 14h00.**
- **Mercredi 10/06/2026 à 14h00**
- **Mercredi 17/06/2026 à 14h00**
- **Jeudi 25/06/2026 à 14h00**

Les candidats désirant se rendre sur les lieux d'exécution devront **prévenir de leur présence** auprès de : [c.holvoet@amiens-developpement.com](mailto:c.holvoet@amiens-developpement.com) en précisant le créneau souhaité.

Chaque candidat peut participer à l'un des créneaux proposés ou à plusieurs s'il le souhaite.

Un registre mis à disposition sur le site devra être signé par les candidats. Aucune attestation de visite ne sera en conséquence délivrée.

**L'absence de participation à la visite obligatoire entraînera l'irrégularité de l'offre, qui sera en conséquence rejetée.**

### ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER

**Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.**

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur <https://marchespublics596280.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informatique Graphics, ...)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique au <https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide#>

Pour une première utilisation, les candidats peuvent se reporter à la rubrique suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntreprisePremiereVisite>

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

**Cas d'une procédure ouverte :****4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures**

**Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :**

**1/ Une lettre de candidature (DCI ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

**2/ Une déclaration sur l'honneur** (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DCI complété sur ce point ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

**3/ Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :**

▪ Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Certificats de qualifications professionnelles :

➤ Pour le Macro-lot n°3 : clos-couvert

- Qualibat 2112 - Maçonnerie et ouvrage en béton armé, ou équivalent

- Qualibat 2412 - Construction métallique de bâtiment, ou équivalent

➤ Pour le Macro-lot n°4 : corps d'états architecturaux

- Qualibat 4131 (plaques de plâtre), ou Qualibat 6111 (Peinture et ravalement), ou 4312 (fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois), ou équivalent.

➤ Pour le Macro-lot n°5 : CVC – Désenfumage – plomberie

- Qualibat 5312 - Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1 000 m<sup>2</sup>, ou équivalent.

- Qualibat 5112 - Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1 000 m<sup>2</sup> sans surpresseur, ou équivalent

➤ Pour le lot n°6 : ELEC

Qualifelec MGT1 classe 3 et CFMGT12 ou équivalent

- Capacité économique et financière :
  - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
  - L'attestation d'assurance responsabilité décennale en cours de validité
  - **Un accord de principe de l'assureur du candidat confirmant la production d'une attestation nominative en cas d'attribution du marché**
  - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles.
  
- Capacités techniques et professionnelles :
 

Des références récentes datant de moins de 5 ans précisant le montant, la date d'exécution, le lieu d'exécution et le destinataire

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 2/ et 3/ ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités fixées à l'article 6.3.

#### **Pour la présentation des éléments de leur candidature :**

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante :  
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

Un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique
- des renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Le DUME peut être accessible :

- Par le profil d'acheteur
- Par l'utilitaire disponible à l'adresse URL suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Par l'outil mis en place par la Commission européenne

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature,
  - d'une part la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais
  - et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.

- L'accès à ces documents est gratuit.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

## 4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire de façon distincte pour chacun des lots les documents suivants réunis au sein d'un dossier "Offre" :

Un projet de marché comprenant :

- Un cadre d'acte d'engagement (AE.) dûment complétées pour valoir offre de prix
- Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations.
- La décomposition du prix global forfaitaire selon le cadre joint.
- **Le bordereau du prix unitaire selon le cadre joint.**
- Un mémoire technique.

Le mémoire technique ne pourra dépasser **50 pages** (hors page de garde, sommaire et annexes) format A4.

(nota : un format A3 sera toléré exclusivement pour les documents suivants : planning, chronogramme, dessin et organigramme) ; étant entendu que toute information relative à la méthodologie ne peut figurer en annexe ou sera alors non prise en compte dans la notation.

Seuls seront, acceptés en annexes les CVs, les fiches fournitures les fiches descriptives des moyens matériels. **Les pages supplémentaires ne seront pas lues ni prises en compte dans l'analyse.**

**Ce document déclinera l'ensemble des attendus des critères et et sous critères précisés à l'article 5.**

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et les documents remis par le pouvoir adjudicateur mentionnés à l'article 2.2, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

**Le cadre d'acte d'engagement n'a pas à être signé par les candidats. L'acte d'engagement ainsi que le CCAP seront signés par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.**

## 5.1 Critères

### Critères de jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection selon la pondération suivante :

#### Pour le Macro-lot n°03 CLOS-COUVERT :

CRITERES	PONDERATION
<b>1/PRIX</b>	40 points
<b>2/ VALEUR TECHNIQUE</b>	50 points
<i>Sous-critères de la valeur technique :</i>	
<i>Qualité de la méthodologie et de l'organisation proposées par le candidat appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'organisation pressentie pour la période de préparation et la réalisation des études d'exécution.</i></li> <li>• <i>La méthodologie d'exécution des travaux.</i></li> <li>• <i>Les moyens mis en œuvre pour le respect du calendrier.</i></li> <li>• <i>La pertinence et qualité de la méthodologie proposée pour l'organisation et la coordination des interfaces avec les travaux d'espaces publics relatifs aux parvis d'accès.</i></li> <li>• <i>L'organisation prévue pour la GED, notamment en phase d'OPR.</i></li> <li>• <i>L'organisation et installations de chantier.</i></li> <li>• <i>La méthodologie de réalisation des tâches techniques particulières (surélévation en structure, passerelle, travail sur la façade existante)</i></li> </ul>	25 points
<i>Adéquation des moyens humains et matériels appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'adéquation des moyens humains affectés à l'opération au regard de leurs expériences, qualifications et de l'organisation du chantier proposée.</i></li> <li>• <i>L'adéquation des matériaux et des moyens matériels prévus pour la réalisation des travaux, notamment en matière d'accès en hauteur.</i></li> <li>• <i>Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux en façade et en surélévation, notamment en matière de moyens de levage, d'échafaudage et de phasage des interventions.</i></li> </ul>	25 points
<b>3/ DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE</b>	
<i>Appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La démarche environnementale de l'entreprise et sa déclinaison opérationnelle dans le cadre des travaux.</i></li> <li>• <i>Des dispositions prévues pour la gestion des déchets de chantier.</i></li> <li>• <i>De la pertinence des mesures proposées pour la limitation des nuisances de chantier.</i></li> <li>• <i>Des dispositions prévues pour la gestion des consommations de chantier (eau / électricité).</i></li> </ul>	10 points

**Pour le Macro-lot n°04 Corps d'états architecturaux :**

CRITERES	PONDERATION
<b>1/PRIX</b>	40 points
<b>2/ VALEUR TECHNIQUE</b>	55 points
<i>Sous-critères de la valeur technique :</i>	
<i>Qualité de la méthodologie et de l'organisation proposées par le candidat appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'organisation pressentie pour la période de préparation et la réalisation des études d'exécution.</i></li> <li>• <i>La méthodologie d'exécution des travaux.</i></li> <li>• <i>Les moyens mis en œuvre pour le respect du calendrier.</i></li> <li>• <i>La compréhension des grands enjeux et méthodologie de réalisation des tâches techniques particulières (travail en grande hauteur, phasage des travaux en faux plafond)</i></li> </ul>	20 points
<i>Adéquation des moyens humains et matériels appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'adéquation des moyens humains affectés à l'opération au regard de leurs expériences, qualifications et de l'organisation du chantier proposée.</i></li> <li>• <i>L'adéquation des matériaux et des moyens matériels prévus pour la réalisation des travaux, notamment en matière d'accès en hauteur.</i></li> </ul>	20 points
<i>Qualité de la méthodologie de mise en œuvre des matériaux et matériels de réemploi appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La méthodologie proposée pour l'intégration du réemploi, depuis l'anticipation de la démarche jusqu'au traitement et la mise en œuvre des matériaux issus du réemploi sur le chantier.</i></li> </ul>	15 points
<b>3/ DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE</b>	
<i>Appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La démarche environnementale de l'entreprise et sa déclinaison opérationnelle dans le cadre des travaux.</i></li> <li>• <i>La pertinence des mesures proposées pour la limitation des nuisances de chantier.</i></li> </ul>	5 points

**Pour le lot n°05 CVC – Désenfumage – Plomberie :**

CRITERES	PONDERATION
<b>1/PRIX</b>	40 points
<b>2/ VALEUR TECHNIQUE</b>	55 points
<i>Sous-critères de la valeur technique :</i>	
<i>Qualité de la méthodologie et de l'organisation proposées par le candidat appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'organisation pressentie pour la période de préparation et la réalisation des études d'exécution.</i></li> <li>• <i>La méthodologie d'exécution des travaux.</i></li> <li>• <i>Les moyens mis en œuvre pour le respect du calendrier.</i></li> <li>• <i>La compréhension des grands enjeux et méthodologie de réalisation des tâches techniques particulières (déshumidification d'air, désenfumage, travail en grande hauteur).</i></li> </ul>	20 points

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'organisation des autocontrôles, essais, mises en service.</i></li> </ul>	
<i>Adéquation des moyens humains et matériels appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'adéquation des moyens humains affectés à l'opération au regard de leurs expériences, qualifications et de l'organisation du chantier proposée.</i></li> <li>• <i>L'adéquation des matériaux et des moyens matériels prévus pour la réalisation des travaux, notamment en matière d'accès en hauteur.</i></li> </ul>	20 points
<i>Qualité de la méthodologie de mise en œuvre des matériaux et matériels de réemploi appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La méthodologie proposée pour l'intégration du réemploi, depuis l'anticipation de la démarche jusqu'au traitement et la mise en œuvre des matériaux issus du réemploi sur le chantier.</i></li> </ul>	15 points
<b>3/ DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE</b>  <i>Appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La démarche environnementale de l'entreprise et sa déclinaison opérationnelle dans le cadre des travaux.</i></li> </ul>	5 points

**Pour le lot n°06 ELEC :**

<b>CRITERES</b>	<b>PONDERATION</b>
<b>1/PRIX</b>	40 points
<b>2/ VALEUR TECHNIQUE</b>	55 points
<i>Sous-critères de la valeur technique :</i>	
<i>Qualité de la méthodologie et de l'organisation proposées par le candidat appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'organisation pressentie pour la période de préparation et la réalisation des études d'exécution.</i></li> <li>• <i>La méthodologie d'exécution des travaux.</i></li> <li>• <i>Les moyens mis en œuvre pour le respect du calendrier.</i></li> <li>• <i>La compréhension des grands enjeux et méthodologie de réalisation des tâches techniques particulières (sécurité incendie, travail en grande hauteur, VDI).</i></li> <li>• <i>L'organisation des autocontrôles, essais, mises en service.</i></li> </ul>	20 points
<i>Adéquation des moyens humains et matériels appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'adéquation des moyens humains affectés à l'opération au regard de leurs expériences, qualifications et de l'organisation du chantier proposée.</i></li> <li>• <i>L'adéquation des matériaux et des moyens matériels prévus pour la réalisation des travaux, notamment en matière d'accès en hauteur.</i></li> </ul>	20 points
<i>Qualité de la méthodologie de mise en œuvre des matériaux et matériels de réemploi appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La méthodologie proposée pour l'intégration du réemploi, depuis l'anticipation de la démarche jusqu'au traitement et la mise en œuvre des matériaux issus du réemploi sur le chantier.</i></li> </ul>	15 points
<b>3/ DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE</b>  <i>Appréciée au regard de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La démarche environnementale de l'entreprise et sa déclinaison opérationnelle dans le cadre des travaux.</i></li> </ul>	5 points

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

a/ Méthode de notation de la valeur financière de l'offre :

Elle est décomposée de la manière suivante :

La Note N est donnée par la formule :  $N = 40 \times (P_{\text{mini}}/P)$

Avec :

- $P_{\text{mini}}$  = offre qui a le montant le plus faible ;
- P = montant de l'offre étudiée ;

b/ Méthode de notation de la valeur technique

La note valeur technique est le résultat de l'addition de l'ensemble des notes des sous-critères eux-mêmes notés par application de l'échelle de notation suivante :

Appréciations	Descriptions	Note sur 5 points	Note sur 10 points	Note sur 15 points	Note sur 20 points	Note sur 25 points
Insuffisant	Offre qui présente d'importantes lacunes techniques et/ou des incohérences et/ou une mauvaise compréhension du besoin	1,25	2,5	3,75	5	6,25
Moyen	Offre technique moyennement satisfaisante répondant partiellement aux besoins	2,5	5	7,5	10	12,50
Satisfaisant	Offre technique satisfaisante répondant au besoin exprimé	3,75	7,5	11,25	15	18,75
Très satisfaisant	Offre technique très satisfaisante, détaillée qui répond en tout point au besoin et bien adaptée au contexte.	5	10	15	20	25

La note de chaque sous-critère est ensuite pondérée selon le nombre de points qui lui est attribué.

La note de la valeur technique correspond à la somme des notes pondérées des sous-critères.

NOTA :

Après que chaque offre ait été notée individuellement, le candidat ayant la meilleure note totale sur le critère « valeur technique » obtiendra le nombre de points maximal attribué pour le critère (soit 50 points pour le macro-lot n°3 et 55 points pour le macro-lot n°4 et les lots n°5 et n°6).

La note de chacun des autres candidats, étant, selon une règle de 3, augmentée par référence à la meilleure note.

**Par exemple**, sur 3 offres reçues pour le macro-lot n°3, après analyse de la valeur technique, l'une a reçu la note de 30/50, l'autre celle de 20/50 et la dernière 10/50.

La meilleure note obtenue par un candidat étant de 30/50, cette offre se verra attribuer la note définitive de 50/50 pour la valeur technique.

Pour les autres offres, la note définitive sera calculée en prenant en compte un coefficient multiplicateur défini ainsi :

- Nombre de points maximal attribué au critère /note maximale obtenue, soit ici :  $50/30 = 1.66$
- Soit pour la note de 10/50 :  $10 \times 1.66 = 16.60$  d'où la note définitive de 16.60/50.
- Soit pour la note de 20/50 :  $20 \times 1.66 = 33.20$  d'où la note définitive de 33.20/50.

c/ Méthode de notation de la démarche environnementale

La note démarche environnementale est le résultat de l'addition de l'ensemble des notes des sous-critères eux-mêmes notés par application de l'échelle de notation suivante :

Appréciations	Descriptions	Note sur 5 points	Note sur 10 points
Insuffisant	Offre qui présente d'importantes lacunes et/ou des incohérences et/ou une mauvaise compréhension du besoin	1,25	2,5
Moyen	Offre qui présente une démarche environnementale moyennement satisfaisante répondant partiellement aux besoins	2,5	5
Satisfaisant	Offre qui présente une démarche environnementale satisfaisante répondant au besoin exprimé	3,75	7,5
Très satisfaisant	Offre qui présente une démarche environnementale très satisfaisante, détaillée qui répond en tout point au besoin et bien adaptée au contexte.	5	10

La note de chaque sous-critère est ensuite pondérée selon le nombre de points qui lui est attribué.

La note de la démarche environnementale correspond à la somme des notes pondérées des sous-critères.

#### NOTA :

Après que chaque offre ait été notée individuellement, le candidat ayant la meilleure note totale sur le critère « démarche environnementale » obtiendra le nombre de points maximal attribué pour le critère (soit 10 points pour le macro-lot n°3, et 5 points pour le macro-lot n°4 et les lots n°5 et n°6).

La note de chacun des autres candidats, étant, selon une règle de 3, augmentée par référence à la meilleure note.

**Par exemple**, sur 3 offres reçues pour le macro-lot n°3, après analyse de la démarche environnementale, l'une a reçu la note de 6/10, l'autre celle de 4/10 et la dernière 2/10.

La meilleure note obtenue par un candidat étant de 6/10, cette offre se verra attribuer la note définitive de 10/51 pour la démarche environnementale.

Pour les autres offres, la note définitive sera calculée en prenant en compte un coefficient multiplicateur défini ainsi :

- Nombre de points maximal attribué au critère /note maximale obtenue, soit ici :  $10/6 = 1.67$
- Soit pour la note de 4/10 :  $4 \times 1.67 = 6.68$  d'où la note définitive de 6.68/10.
- Soit pour la note de 2/10 :  $2 \times 1.67 = 3.34$  d'où la note définitive de 3.34/10.

**La note globale est ensuite déterminée par l'addition des notes obtenues des critères prix, valeur technique, et démarche environnementale.**

## **5.2 Vérification de la situation de l'attributaire**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira à la demande du pouvoir adjudicateur :

Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :

- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail

- Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1<sup>o</sup> de l'article R. 2143-13
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.
- Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

## ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

**Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <https://marchespublics596280.fr>.**

Si le candidat adresse plusieurs candidatures et/ou offres différentes, seule la dernière candidature et/ou offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une candidature et/ou d'une offre doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, la candidature sera jugée irrecevable et/ou l'offre irrégulière.

### 6.1 Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les candidats sont informés qu'il est nécessaire d'anticiper le dépôt de leur réponse à la consultation afin d'éviter tout aléa lié au téléchargement des pièces sur la plateforme de dématérialisation. Il est en conséquence recommandé de procéder au dépôt des pièces visées au présent règlement de consultation au plus tard 24 heures avant la date limite de réceptions des offres.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf

- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg

- le cas échéant, le format DWF

ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, .png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

## 6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <https://marchespublics596280.fr> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : <https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide#>

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

### En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

**Copie de sauvegarde** : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde pourra être remise sur support physique électronique. il est exigé le format suivant : **clé USB**

Si à l'article 6.3 ci-dessous, le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Société Publique Locale Vallée idéale développement – A l'attention de Monsieur Eric BAZARD, Directeur Général.

Adresse : 80 rue de la Vallée – Bâtiment Oxygène – CS 81105 – 80011 AMIENS cedex 1

Offre pour la consultation 26.119.007 – Opération de transformation de l'ancienne plateforme industrielle de courrier en plateforme innovante des images et de la création à Amiens (lots n°3 à 6)

Lot n° .....

Candidat : .....

**NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE**

### 6.3 Modalités de signature des candidatures et des offres

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire.

**L'acheteur laisse la possibilité à l'attributaire de signer le marché via une signature électronique ou de le signer manuscritement.**

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

En cas de signature électronique, le marché sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS ».

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3>

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

## ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard le 08 juillet 2026** une demande via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée **au plus tard le 10 juillet 2026** à tous les candidats ayant reçu le dossier.

## ARTICLE 8 – VOIES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est le :

### **Tribunal Administratif d'Amiens**

14 rue Lemerchier

80011 AMIENS CS 81114 CEDEX 1

SIRET : 17800005500016

Tél : 03 22 33 61 70 - Télécopie : 03 22 33 61 71

URL : <https://amiens.tribunal-administratif.fr>

Courriel : [greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr)

### **Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :**

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

*Annexe : Déclaration sur l'honneur*

## **Annexe au règlement de la consultation**

**Objet de la consultation n°26.119.007** : Opération de transformation de l'ancienne plateforme industrielle de courrier en plateforme innovante des images et de la création située rue Dejean à Amiens (lots n°3 à 6)

### **DECLARATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT**

#### **IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

Je soussigné (nom et qualité de la personne habilitée à engager la société)	
Agissant pour le compte de la société	
Adresse :	
N° de SIRET :	

#### **DECLARE SUR L'HONNEUR**

Ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique (\*).

Fait à.....,

Le.....,

Signature et cachet de la société

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la Commande Publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

#### **Documents à joindre de manière impérative :**

1/ les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (justificatif d'immatriculation, procès-verbal de conseil d'administration...);

2/ le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.